



BULLETIN D'ADHESION 2026

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : email :

Date de naissance Tél : Tél mobile :

Profession :

IDENTIFICATION de vos DSID SM (Cf. Carte grise)

N° de série	Type Mines	1ere mise en circulation	N° immat.	Modèle commercial, carrosserie et particularités	Couleur (Reference AC)	Etat (*)

• : A = à restaurer intégralement B = en état moyen C = bon état général D = état irréprochable

Comment avez-vous connu le Club PARIDS ?

Anciennement membre IDéale DS FRANCE Site Internet Presse Salon Manifestation Autre

Par la présente, je déclare adhérer à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2026 à l'Association PARIDS dont les statuts me seront communiqués sur demande. Je m'engage à respecter et à entretenir l'esprit amical de l'association et, dans la mesure de mes possibilités, à concourir à son développement.

Les renseignements portés sur ce bulletin seront saisis sur le fichier du Club**. Ils sont publiables (nom, ville, téléphone et email uniquement) dans l'annuaire confidentiel des adhérents, sauf avis contraire de votre part. (Dans ce cas cochez la case ci-dessous).

Je m'oppose à la diffusion de mes coordonnées aux membres du Club PARIDS.

Je verse : 50,00 €
ou : 80,00 € (membre bienfaiteur)
ou: plus (membre bienfaiteur)

en espèces
 par chèque à l'ordre de PARIDS
 par virement : IBAN: FR76 1027 8061 0600 0210 6040 181
SWIFT/BIC : CMCIFR2A

Envoyez ce bulletin avec votre paiement à notre Trésorier :
Géraud LENEVEU - 3, rue Jean de La Fontaine – 92500 RUEIL-MALMAISON
ou par mail en cas de virement à geraud.leneveau@free.fr
notre site : <http://www.paridsclub.com>

Réadhésion : il est fortement conseillé de réadhérer avant la mi-février faute de ne pouvoir être convoqué pour participer à l'Assemblée Générale (Statuts art. 15).

Fait à:

le

Signature :

** En application de la loi du 6 janvier 1978, seuls vos nom, prénom et adresse sont à indiquer obligatoirement. Les données vous concernant ne serviront qu'au Bureau PARIDS. Vous pouvez à tout moment en demander l'accès et la rectification.